

LE CQP COORDINATEUR DE VIE SCOLAIRE

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE
Validation des Acquis de l'Expérience



POURQUOI FAIRE UNE VAE ?

- Faire reconnaître officiellement ses compétences
- Obtenir une certification en cohérence avec son niveau de responsabilité
- Obtenir un niveau de qualification permettant l'accès à une formation de niveau supérieur (ou de s'inscrire à un concours)
- Envisager une évolution professionnelle
- Développer sa confiance en soi

QU'EST-CE QUE LA VAE ?

La **Validation des Acquis de l'Expérience** est un processus qui permet de valoriser un parcours professionnel acquis par l'expérience.

→ Analyser son parcours professionnel et faire l'inventaire de ses savoir-faire en lien avec son activité et en rapport avec la certification.

- rédiger un dossier d'une trentaine de pages attestant son expérience et ses compétences.
- présenter la preuve de son expérience et de ses compétences devant un Jury de professionnels au cours d'un entretien de 45 minutes.

Il est possible de valider son titre dans sa globalité ou partiellement (un ou plusieurs blocs).

La VAE est un moyen de valoriser ses expériences et implique d'avoir du temps à y consacrer car le travail personnel à fournir peut être important.

"LA CONNAISSANCE S'ACQUIERT
PAR L'EXPÉRIENCE, TOUT LE RESTE
N'EST QUE DE L'INFORMATION."
A. EINSTEIN

PUBLIC VISÉ & PRÉ-REQUIS

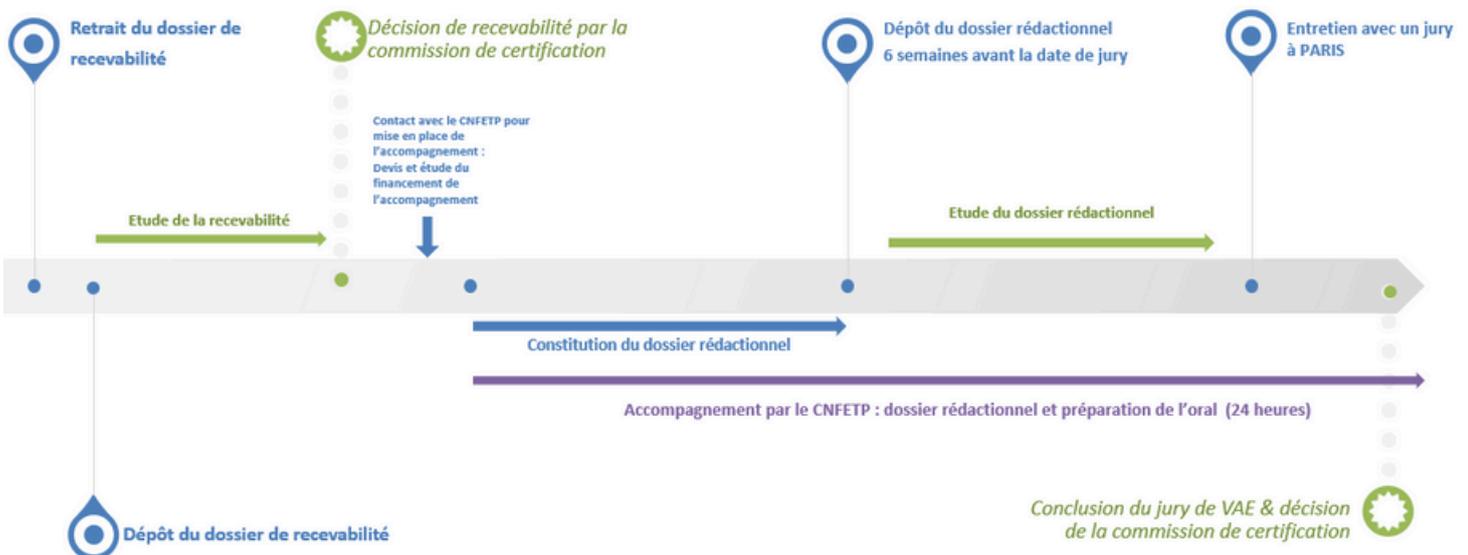
La VAE est ouverte à toute personne salariée, non salariée, en recherche d'emploi, bénévole, quels que soient son âge et son niveau de formation

Pré-requis :

- Justifier d'une expérience professionnelle ou extra-professionnelle d'un an minimum en lien avec la certification CQP Coordinateur de Vie Scolaire (CQP CVS)
- Avis de recevabilité positif émis par le Commission de certification

QUELLES SONT LES PRINCIPALES ÉTAPES D'UNE DÉMARCHE VAE ?

Durée : environ 9 à 12 mois



LE MÉTIER DE COORDINATEUR DE VIE SCOLAIRE

Le Coordinateur de Vie Scolaire **organise, participe et suit** l'activité et les moyens de la vie scolaire en manageant une ou plusieurs équipes de vie scolaire en collaboration directe avec le chef d'établissement, l'adjoint ou le responsable de vie scolaire.

Il **coordonne** l'organisation et le fonctionnement de l'équipe de vie scolaire dont il a la charge. Il favorise le lien et une communication adaptée avec les autres équipes de l'établissement et avec l'extérieur.

QU'EST-CE QUE LE CQP COORDINATEUR DE VIE SCOLAIRE ?

Les Certificats de Qualification Professionnelle valident des compétences spécialisées dans un métier. Ils répondent aux besoins spécifiques des entreprises et salariés d'une branche professionnelle.

Le CQP CVS, de niveau 5, est délivré par la CPN EEP Formation (Interbranche des Etablissements d'Enseignement Privé). <https://www.collegeemployeur.org>

Il est organisé en 4 blocs de compétences :

- Assurer l'accueil éducatif d'élèves et de leurs familles
- Coordonner un service de vie scolaire
- Conduire des projets d'animation ou d'activité éducative
- Assurer l'intégration et l'accompagnement d'une équipe de vie scolaire



LES DÉBOUCHÉS ET EMPLOIS ACCESSIBLES

Les débouchés

Le secteur d'activité concerné est le secteur associatif type loi 1901, dans des établissements scolaires privés sous contrat et des établissements agricole privés sous contrat. L'enseignement Privé sous contrat est composé d'établissements scolaires d'enseignement qui assurent la formation initiale (maternelle, primaire, secondaire, enseignement post-bac, CFA) et la formation continue (Centre de Formation Continue).

Emplois accessibles :

Coordinateur de vie scolaire, Référent de vie scolaire, Conseiller d'éducation, Responsable d'internat/d'externat.

NOTRE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT VAE EN DÉTAILS

LES OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Informez sur la démarche VAE et apportez une aide méthodologique au candidat pour :

- S'approprier le référentiel de compétences du CQP visé
- Décrire et analyser ses activités et expériences
- Analyser les compétences acquises à travers son expérience
- Formaliser son dossier de VAE au regard des attentes du certificateur
- Formaliser par écrit ses compétences et apporter la preuve de leur maîtrise par des éléments factuels
- S'affirmer dans sa pratique professionnelle et argumenter face à un jury
- En cas de validation partielle, étudier les actions à mettre en œuvre pour l'accès à la validation totale.

DURÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT

→ 24 heures réparties sur une période de 6 à 12 mois.

Rythme et durée des séances adaptés au candidat.

En cas de validation partielle ou de non-validation du CQP par le Jury VAE, un accompagnement Post-jury peut être mis en œuvre à la demande du candidat. Sa durée est adaptée au besoin du candidat.

DÉROULÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

ENTRETIEN D'ANALYSE
DE PARCOURS
2 HEURES

ATELIERS
MÉTHODOLOGIQUES
9 HEURES

ACCOMPAGNEMENT
INDIV. À L'EXPLICATION
DES ACTIVITÉS
6 HEURES

PRÉPARATION À
L'ENTRETIEN AVEC LE
JURY
6 HEURES

ENTRETIEN BILAN
(POST-JURY)
1 HEURE

NOS MÉTHODES, NOTRE ACCOMPAGNEMENT

- Un parcours individualisé alternant des temps en collectif et un accompagnement personnalisé.
- Une alternance de séances en présentiel et en distanciel.
- La mise à disposition de notre ENT avec assistance technique si besoin.
- Des accompagnateurs formés à l'analyse des référentiels métiers et certifications et à la méthodologie d'accompagnement.
- Bilan oral à chaque fin de séance et échanges réguliers avec l'accompagnateur/trice afin de prévenir le décrochage des candidats

Personnalisation du parcours possible en fonction des besoins identifiés et d'éventuelles situations de handicap.

Consulter le
programme complet



NOTRE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT VAE EN DÉTAILS

Le rôle de l'accompagnateur consiste à aider le candidat à :

- Décrire son activité
- Analyser les spécificités des situations de travail rencontrées
- Examiner le travail réel et non le travail prescrit
- Prendre de la distance par rapport à ses différentes expériences
- Structurer et organiser sa pensée

Estimation du temps de travail personnel : entre 30 et 50 heures selon le parcours du candidat.

EVALUATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Évaluation de l'atteinte des objectifs par un questionnaire complété conjointement avec l'accompagnateur/trice.
- Recueil de la satisfaction du bénéficiaire

LE COÛT DE L'ACCOMPAGNEMENT, LES FINANCEMENTS POSSIBLES

Coût : 1608€ (67€/heure)

- La demande d'accompagnement VAE est une démarche individuelle : possibilité d'auto-financement.
- L'accompagnement est mis en œuvre avec l'accord de votre employeur : différentes modalités de financement existent.



POUR EN SAVOIR PLUS....
CONTACTEZ-NOUS



Mandy CROENNE
mcroenne@cnfetp.com - 03 20 10 31 96
www.cnfetp.com

Lille

238 rue du Faubourg de Roubaix
59000 LILLE

📞 03 20 10 31 90

📧 contact-lille@cnfetp.com

Lyon

2 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE

📞 04 72 38 80 70

📧 contact-lyon@cnfetp.com

Nantes

47 rue François Bruneau
44000 NANTES

📞 02 40 32 88 00

📧 contact-nantes@cnfetp.com